

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°203/2022

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 27	VOTANTS : 37	18 NOVEMBRE 2022	18 NOVEMBRE 2022
OBJET : Adoption du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (SD IRVE)				
RESUME : Comme le permet la Loi d’Orientation des Mobilité, la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA), la Métropole Aix Marseille Provence et le SMED se sont engagés dans la réalisation d’un schéma directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (SD IRVE) pour le territoire des Bouches-du-Rhône. Le projet validé par l’ensemble des parties prenantes a été transmis pour avis aux services de l’Etat début aout. Suite à l’avis favorable de ces derniers, il convient à présent d’adopter ce schéma.				

L’an deux mille vingt-deux,
le vingt-quatre novembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du centre socio-culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BLANCARD Béatrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MMES ET MM. CASTELLS Céline ; MARECHAL Edgard ; MILAN Henri ;

PROCURATIONS :

- De M. ALI-OGLOU Grégory à MME. CHRETIEN Muriel ;
- De MME. BISCIONE Marion à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De M. BLANC Patrice à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De MME. DORISE Juliette à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. GALLE Michel Jacques à M. ARNOUX Jacques ;
- De MME. JODAR Françoise à MME. MISTRAL Magali ;
- De M. MARIN Bernard à MME. PLAUD Isabelle ;
- De M. OULET Vincent à M. FAVERJON Yves ;
- De MME. SALVATORI Céline à M. THOMAS Romain ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Jean MANGION

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15, L2224-24 et L5211-10 ;

Vu la délibération du 22 mars 2021 transférant la compétence Organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports à la Communauté de communes ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 101/2022 du 7 avril 2022 approuvant la démarche d'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques à l'échelle du département des Bouches du Rhône en partenariat avec la Métropole Aix Marseille Provence et le SMED13 ;

Vu la délibération n° 144/2022 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2022 approuvant le SDIRVE avant transmission aux services de l'Etat ;

Vu l'avis favorable du Préfet des Bouches du Rhône en date du 3 octobre 2022 ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que, par délibération du 7 avril 2022, la Communauté de communes s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SD IRVE) aux côtés de la Métropole AMP et du SMED afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental. Ce schéma concerne tous les points de charge accessibles au public, qu'ils soient publics ou privés.

Le projet de schéma directeur (diagnostic, projections estimées à échéance 2025 et orientations de chaque structure) a été présenté et approuvé en Conseil communautaire le 7 juillet 2022 et a été transmis pour avis aux Service de l'Etat. Concernant le territoire de la Communauté de communes, le Conseil a approuvé les déploiements de trois bornes publiques supplémentaires et la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs privés pour les bornes suivantes.

Par courrier du 3 octobre 2022, le Préfet a donné un avis favorable sur ce projet de SDIRVE. En conséquence, il convient d'adopter ce projet et de le rendre public dans un délai de deux mois suivant son adoption.

Le Conseil communautaire, après avoir oui l'exposé du Vice-Président :

Délibère :

Article 1 : Adopte le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques conformément au projet approuvé le 07 juillet 2022 ci-annexé ;

Article 2 : Précise que ce document sera rendu public dans un délai de deux mois suivant son adoption conformément à l'article R 353-5-6 du Code de l'énergie ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

AR Prefecture

013-241300375-20221124-DEL203_2022-DE
Reçu le 28/11/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.